

46) 8) Demande de prêt complémentaire pour l'achèvement des travaux de construction d'un abattoir.

M. le Maire donne lecture du rapport:

" Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que la Commune avait sollicité et obtenu de la C.C.C.E. un emprunt de 55 millions de francs CFA pour les travaux de construction d'un abattoir.

Maintenant que les travaux sont entièrement terminés, le décaissement des dépenses engagées laisse apparaître un dépassement de l'ordre de 5.153.584. F CFA.

Ce dépassement s'explique par le fait que l'Administration communale a dû faire exécuter des travaux supplémentaires d'une part et qu'elle a dû supporter des charges nouvelles résultant de révisions de prix sur travaux d'autre part.

La Commune ne pouvant faire face à la dépense au moyen de ses ressources propres, il faut envisager de recourir encore une fois à l'emprunt.

Messieurs, je vous demande, en conséquence de bien vouloir autoriser le Maire à contracter un emprunt complémentaire de 5.153.584. F CFA. auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique, pour l'achèvement des travaux de construction de l'abattoir municipal.

Je mets la question aux voix. "

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Out le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité un emprunt complémentaire de la somme de 5.153.584. F auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les annuités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Donne pouvoir au Maire, et en son absence au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

Approuvé
St Denis le 7 Mars 1964
P/le Préfet

Le Secrétaire Général
Signé J. Richard